



Le 21 août 2020

PAR COURRIEL

Karine Charest

Directrice – Affaires corporatives et
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2020-0270

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 27 juillet 2020 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... relevé des pannes d'électricité ainsi que les causes pour le secteur du Syndicat de la copropriété des 3 et 5 Querbes à Outremont, et ce, entre le 1er janvier 2002 et maintenant. »

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint le rapport des interruptions pour la ligne BEA 238 situé dans le secteur demandé pour la période du 18 août 2002 au 18 août 2020 ainsi qu'un document intitulé « Rapport d'analyse de la plainte » qui contient l'analyse des causes des pannes chez un client sur la ligne BEA 238, et ce, pour la période de janvier 2020 à août 2020. Toutefois, ce dernier document a été élagué puisqu'il contient entre autres des renseignements personnels confidentiels concernant des tiers. En conséquence, nous invoquons les articles 53, 54 et 56 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* («Loi sur l'accès») en annexe.

Pour la période du 1er janvier 2002 au 17 août 2002, nous ne détenons pas les informations relativement aux interruptions dans ce secteur. En conséquence, nous invoquons l'article 1 de la *Loi sur l'accès* en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.